

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
POUR LE SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT)**

Séance du Lundi 20 février 2018

2018-006

Sous la présidence de M. Roger SCHREIBER

Ont assisté à cette séance :

Fabrice CERBAI, Marc FERRERO, Pierre HEINE, Alain LARCHER, Patrick LUXEMBOURGER,
Laurent STEICHEN

Vice-Présidents,

Marcelle BRIER, Joël GONNET, Pierre ZENNER

Assesseurs,

Moreno BRIZZI, Pierre CUNY, Roland GLODEN Serge JURCZAK, Jean KLOP, Pierre
KOWALCZYK, Jean-Pierre LA VAULLEE, Jean-François MEDVES, Daniel PERLATI, Alain
PIERROT, Christian SONDAG, Bernard ZENNER

Délégués,

Ont donné procuration :

Henri BOGUET à Jean KLOP
Gaëtan COTICA à Roger SCHREIBER
Bruno SAPIN à Daniel PERLATI
Denis SCHITZ à Marc FERRERO

Etaient excusés :

Denis BAUR, Alain CASONI, Rémy DICK, Fabien ENGELMANN, Michel HERGAT, Michel
PAQUET, André PARTHENAY, Patrick PERON, Alain PIERROT, Patrick RISSER

Assistaient en outre :

M Thierry CARRE, Directeur Général du SCOTAT
Mme Sonia BREH – Assistante administrative du SCOTAT

Point n°6 du jour : Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice doit avoir lieu dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Comité Syndical sera invité à voter le budget par chapitre budgétaire pour les deux sections budgétaires.

Pour cette année 2018, l'exercice sera principalement consacré à la révision du SCOTAT. Par ailleurs, l'Observatoire de l'Habitat du SCOTAT ainsi qu'un partenariat avec les agences d'urbanisme, réalisé notamment pour la contribution du SCOTAT au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), feront l'objet de crédits d'études.

En termes de dépenses, il sera proposé de provisionner 150 000 € en 2018 pour ces opérations.

D'autres provisions budgétaires seront nécessaires pour le fonctionnement du Syndicat :

- 82 000 € pour les indemnités des membres du Syndicat ;
- 73 000 € pour les charges de personnel et le remboursement des prestations mutualisées ;
- environ 45 000 € pour les dépenses courantes du Syndicat.

La contribution de 0,85 € par habitant, décidée en 2017, pourra être reconduite pour réaliser l'équilibre du budget 2018 du SCOTAT, grâce notamment à un excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 0,1 M€, résultant d'économies de dépenses réalisées en 2017 et de recettes supérieures aux prévisions (subvention de l'Etat pour la révision du SCOT).

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité, prends acte de l'orientation budgétaire pour l'année 2018 telle que décrite ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thionville le 20 Février 2018

Le Président

